

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 3

Date de convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉREE, Liliane VOYARD, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ et Bruno LÉOTIER.

Représentés : Robert BESANÇON représenté par Laurent JÉROME, Sophie MENZIN représentée par Christine ROBILLARD, Yohan MULLER représenté par Bruno LÉOTIER.

Absents excusés : Vincent BLANCHOT, Julien SEYSSEL

Géraldine PÉREE a été nommée secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Mises à jour des bases de valeurs locatives avec lissage de l'augmentation

N° de délibération : 20230320

Madame Robillard rappelle au conseil la décision prise le 21 février de surseoir à la décision de conventionner avec la société Ecofinances afin de mettre à jour les bases des valeurs locatives. Le conseil souhaitait bénéficier d'informations complémentaires afin de prendre une décision en toute connaissance du dossier.

Mme Robillard rappelle cette demande a trouvé réponse le 22 février par courriel et qu'aucune nouvelle question n'a été posée depuis.

La qualité de mise à jour des valeurs locatives apparaît comme une nécessité au regard de l'équité fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales.

Pour encadrer ces travaux de fiabilisation des bases fiscales, l'aide d'un partenaire extérieur serait souhaitable.

Ce contrat pourrait être conclu et les critères retenus pour la vérification des locaux seraient :

- Catégorie 7 et 8 / Type maison et appartement / sans confort
- Présence de piscine

Le bilan des travaux effectués sera présenté lors de la réunion annuelle de la commission communale des impôts directs locaux.

Le maire propose également qu'en cas d'augmentation importante (+ de 30 %) pour un administré, un lissage sur 3 ans soit demandé à l'administration fiscale.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Approuve la convention d'accompagnement à la fiscalité locale proposée par la société Ecofinance

Autorise le maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette mission.

Voix contre : M. Laurent Jérôme et M. Robert Besançon par procuration

Abstention : Mme Liliane Voyard

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	19	17	2	1	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Géraldine PÉRÉE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

